

Commission Scolaire 12 août 2020

Salle du Conseil Municipal Présents : Mmes Cynthia CONTÉ – Valérie FATTORELLI – Ingrid JOLIAT – Sylvie SPANO – Claire TRIERWEILER M. Frédéric POKRANDT

Mme CONTÉ ouvre la séance à 14 heures.

Mme CONTÉ débute la réunion en exposant le problème de l'enfant X scolarisé à l'école élémentaire Y. Le corps enseignant a rencontré des soucis avec les parents (menaces, dépôt de plainte à la gendarmerie) et l'enfant pose également problème au niveau de son comportement. Un changement d'école a été proposé pour que l'enfant aille à l'école élémentaire Z (classe de CE1), il pourra bénéficier de cours en UPE2A. Les parents sont d'accord pour le changement. L'assemblée est favorable au changement mais alerte sur le fait qu'il y a déjà 27 élèves en CE1 à l'école élémentaire Z (28 après l'inscription de X) et qu'à l'école élémentaire Y ils sont à 19 élèves (18 après le changement d'école). Mme SPANO ajoute que c'est un choix de l'école élémentaire Z de ne proposer que des cours doubles en CM2 et pas dans les autres niveaux. Mme TRIERWEILER propose d'orienter les parents vers des aides spécialisées si l'enfant présente des problèmes de comportement et a des difficultés scolaires. Mmes JOLIAT/SPANO supposent que le comportement de l'enfant changera sûrement si l'effectif est plus conséquent dans la future classe et s'il change de quartier. Mme CONTÉ ajoute que les parents de l'enfant mettent en cause la directrice de l'école élémentaire Y suite à un suivi de l'assistante sociale. Mme SPANO propose de prendre contact avec W (directeur de l'école élémentaire Z) et de lui présenter la situation ainsi que les problèmes rencontrés. Mme CONTÉ prendra rendez-vous avec W. M. POKRANDT suggère de rappeler aux parents de l'enfant qu'une exception a été faite pour leur fils et leur expliquer d'être vigilants par rapport à son comportement.

Mme CONTÉ souhaite étudier la mise en place d'un minibus pour le transport scolaire entre le secteur de la rue du Laboratoire et les écoles La Dell. Il y a de plus en plus de logements qui se construisent dans ce secteur et il y a également la crainte que les classes soient surchargées. Mme SPANO alerte sur le fait que l'inspection surveille les effectifs et que ces derniers chutent en maternelle. Il y a un risque de fermeture à l'avenir. L'inspection se base sur le taux d'encadrement pour l'ouverture ou la fermeture en école maternelle. Mme CONTÉ revient sur la suppression de poste/classe à l'école élémentaire Jean-Jacques Rousseau alors que la directrice a été alertée sur les effectifs chargés dans cette même école. Mme CONTÉ va prendre contact avec l'Académie. Mme TRIERWEILER ajoute qu'il faut comptabiliser 3 enfants supplémentaires en classe ULIS (12 enfants maximum en classe ULIS). Tous les dossiers avaient été mis en attente suite à la pandémie. M. POKRANDT questionne sur le fait que si l'enfant n'est pas accepté en classe ULIS et qu'il reste dans sa classe actuelle, aura-t-il d'office un AESH ? Mme TRIERWEILER lui répond que ce n'est pas systématique. Les enfants en ULIS ne sont pas comptabilisés par l'Académie dans l'effectif total de l'école par rapport à l'ouverture ou à la fermeture de poste/classe. M. POKRANDT demande comment va évoluer la situation car il y a une contradiction entre la fermeture de poste/classe à l'école élémentaire Jean-Jacques Rousseau et l'alerte de l'Académie sur les effectifs chargés dans cette école. Mme SPANO conseille de le signaler à l'inspection dès le 24 août 2020 pour tenter d'annuler la fermeture. Elle propose également de ne pas inscrire les nouveaux arrivants à Jean-Jacques Rousseau (maternelle et primaire) même s'ils sont du secteur et de les inscrire dans les autres écoles. Mme SPANO ajoute que la fermeture de classe/poste à l'école Jean-Jacques Rousseau était déjà connue au 08 juin 2020. A cette date l'ancienne équipe municipale n'a pas convié les directeurs d'écoles à la réunion de répartition des inscriptions scolaires et toutes les dérogations ont été acceptées pour l'école élémentaire Jean-Jacques Rousseau en

connaissance de cause. Mme FATTORELLI demande comment s'organiser dans une classe surchargée afin de pouvoir respecter le protocole sanitaire. Elle prend exemple sur la classe de CM2 de l'école élémentaire Jean-Jacques Rousseau où ils sont à 29 élèves. L'assemblée propose de contacter les parents de cette classe et de leur soumettre la possibilité de rediriger leurs enfants vers l'école élémentaire Marie Curie. Il faut également se concerter avec Mme FRANCOIS et M. HAMANG. Mme CONTÉ aborde le sujet du périmètre scolaire et propose éventuellement de le modifier à l'avenir. L'assemblée accepte d'étudier la modification du périmètre scolaire.

Mme SPANO explique qu'elle rencontre des soucis avec la salle de motricité de l'école maternelle Franbois. Il y a du matériel de danse obsolète qui y est entreposé et la salle n'est pas nettoyée après le passage des associations sportives. Mme JOLIAT propose de faire enlever le matériel de danse et voir si le groupe IMPRO peut s'entraîner dans une autre salle le mardi soir. Elle propose également de mettre en place le nettoyage ainsi que la désinfection de la salle le mercredi pour que le jeudi matin tout soit opérationnel à l'ouverture de l'école. Mme SPANO ajoute également qu'en période du Festival du Film Italien, l'Harmonie Municipale entrepose le matériel de musique. Cela ne lui pose pas de souci quant au fait de ne pas utiliser la salle de motricité sur ces semaines de Festival. M. POKRANDT suggère de prendre contact avec l'association Age d'Or et voir s'il est possible d'établir une convention pour stocker le matériel de musique dans ses locaux.

Mme CONTÉ présente la demande de dérogation C domicilié rue V. L'enfant est inscrit à l'école maternelle D et la mère souhaite l'inscrire à l'école maternelle E (garde assurée par la grand-mère domiciliée rue Montrouge). L'assemblée accepte la demande de dérogation.

Mme CONTÉ expose le cas de l'enfant H qui est née en 2017. Les parents ne souhaitent pas la scolariser et la laissent en crèche au Luxembourg pour une année supplémentaire. Mme CONTÉ va prendre contact avec l'inspection pour se renseigner sur l'obligation de scolarisation/instruction avant de prendre contact avec les parents.

Mme CONTÉ aborde le sujet du protocole sanitaire pour la rentrée 2020/2021 allégé par le gouvernement. Mme FATTORELLI revient sur le fait que le protocole sanitaire ne pourra pas être respecté dans une classe surchargée et que les parents d'élèves en seront mécontents. Mme SPANO organisera la rentrée 2020/2021 à l'école maternelle Franbois avec le même protocole qu'elle a mis en place pour les mois de juin/juillet 2020.

Mme SPANO souhaite, si possible, qu'il n'y ait pas de gros travaux de prévus dans les écoles le vendredi 28 août 2020 car ce sera la pré-rentrée et les enseignants seront présents.

Mme SPANO demande à avoir plus de renseignements concernant l'absence prévue de son ATSEM à la rentrée 2020/2021. Mme CONTÉ va se renseigner auprès du service des Ressources Humaines.

Mme SPANO fait remarquer que depuis plusieurs années les élus ne passent plus dans les écoles à la pré-rentrée pour s'entretenir avec les directeurs. Mmes CONTÉ & FATTORELLI prévoient de se présenter à la pré-rentrée dans les écoles. Mme TRIERWEILER souhaite s'assurer que des femmes de ménage seront affectées dans tous les groupes scolaires pour la rentrée 2020/2021.

Elle ajoute qu'il faut également résoudre le problème des toilettes à l'école élémentaire Jean-Jacques Rousseau. Les toilettes nécessitent de gros travaux. La demande est faite régulièrement depuis plusieurs années. Mme CONTÉ va se renseigner sur la nature des travaux.

La séance se termine à 16 heures 40 minutes.